



Compte-rendu de la CAPA des PsyEN, mercredi 24 janvier 2018

Administration :

M.Foselle (SG adjoint)
Mme Bouhelier (Cheffe de la DPE)
Mme Gest (adjointe à la cheffe de la DPE)
Mme Leteurtre (DPE1)
Mme NIEGO (DPE1)
Mme Callay-Baucher (adjointe CSAIO)

Organisations syndicales:

SNES-FSU et SNUipp-FSU:
M.Dechamps DCIO, Mme Lesage DCIO,
Mme Ollivier-L'Horset PsyEN EDA, M.Bertaud PsyEN EDO.
SE-UNSA:
Mme Fleutre PsyEN EDA, Mme Varin PsyEN EDA
FO:
Mme Tassery PsyEN EDA, Mme Le Bail PsyEN EDA.

Cette première CAPA du corps unique des PsyEN, axée essentiellement autour des déclarations des OS (Questions à l'administration), des problématiques de terrain, s'est tenue dans le soucis de toujours défendre les droits et conditions de travail des collègues. Elle aura duré près de 2H30.

FO : Rappel / opposition au nouveau corps des PsyEN. Vœu proposé pour le maintien des PsyEN dans l'éducation nationale, le respect des missions. (Pas encore de confirmation du MEN / projet de confier l'orientation scolaire aux régions, infos par voie de presse, discussions à venir avec les OS...)

UNSA : Rappel / favorable au corps unique des PsyEN + demande la création de postes de conseillers techniques, au niveau départemental, académique, national. Un psychologue pour défendre la profession, qui aurait un rôle de médiateur, du côté de la formation, de l'analyse de pratique. (Ceci pose la question de la chaîne hiérarchique, + du côté d'un modèle médico-social. Quid du positionnement du conseiller technique / Inspecteur de l'Information et de l'information ? SNES opposé à la création d'un conseiller technique)

Contre la régionalisation de l'orientation scolaire, MAIS comme les CIO participent au SPRO, pour des financements de la région. (Rappel : les CIO ne sont pas membres du SPRO, ils contribuent...SNES opposé à un financement régional des CIO, / contreparties attendues par les régions... Statut de personnel de direction demandé pour les DCIO (SNES opposé car risque que des personnels non issus du corps, pas PsyEN deviennent DCIO...)

Réponse / Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour les DCIO :

Toujours pas d'échéancier, et l'impression que l'administration joue la montre... « On regarde ce qui se passe dans les autres académies, on en est encore à la phase d'examen juridique, on appliquera le droit de ce point de vue... mais la jurisprudence n'est pas la loi » nous a répondu M.Foselle lorsque nous lui avons fait remarquer que de plus en plus d'académies réglent la NBI aux DCIO. M.Foselle aurait préféré un arbitrage national clair du MEN. « Pas forcément de rétroactivité...Chiffrage en cours...On acceptera ou non ». Un traitement à géométrie variable selon le bon vouloir des académies est inacceptable et inéquitable.

Nous rappelons aux DCIO que l'administration a deux mois pour répondre à la réception de leur courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception. Faute de réponse, le SNES conseille aux DCIO d'aller au TA (les deux mois écoulés).

On ne lâchera pas l'affaire !

Réponse / Indemnités REP : elles seront bien versées sur la feuille de paye de janvier pour les EDO, en février pour les EDA.

Réponse / circonscriptions sous-dotées en PsyEN-EDA :

Cela relève du comité technique. Il y a un problème de « vivier », le recrutement des contractuels est réduit, et doit être validé par le corps d'Inspection. Une collègue EDA a demandé son détachement pour venir travailler sur Fécamp, la demande va être remontée au MEN, réponse attendue en mai, juin, cela ne pourra donc se faire avant la rentrée de septembre 2018, délai de la procédure.

Réponse / accompagnement des contractuels non titulaires du M2 de psychologie :

Le GT sur le sujet s'est réuni 2 fois et a bien avancé, le dispositif est quasiment finalisé, une réunion globale va être proposée pour présenter le dispositif, un suivi plus individualisé suivra, VAE privilégiée.

Réponse / situation du Service Académique d'Information et d'Orientation

(SAIO) : absence du Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation :

« On a pu mesurer la difficulté...les circonstances sont difficiles » reconnaît M.Foselle qui a remercié Mme Callay Baucher adjointe au CSAIO pour son travail. On en est à la phase de recrutement d'un nouveau CSAIO pour les 2 académies (Cadre de l'expérimentation / fusion des 2 académies) qui serait plutôt basé sur Rouen (?).

M.Dechamp a rappelé que ce contexte académique difficile affectait le travail des collègues dans les CIO, sans parler du contexte national, de notre absence dans le « plan sup », de la communication de l'Association des régions de France (ARF) / projet de régionalisation de l'orientation scolaire discuté avec le 1^{er} ministre...sans discussion pour le moment avec les organisations syndicales.

Réponse / financement du matériel pour les PsyEN-EDA :

Quid d'un budget de fonctionnement qui basculerait des communes au rectorat ? Dans l'Eure, c'est la catastrophe (FO), les communes revoient les budgets alloués aux dépenses de matériel à la baisse. Le rectorat n'a pas encore creusé la question. Rôle des Inspecteurs de circonscription à interroger / budget des écoles. Qui a la charge de telles ou telles dépenses, c'est un sujet à éclaircir. Problème d'équité entre les PsyEN : pouvoir disposer du matériel nécessaire pour travailler dans des conditions correctes.

Réponse/formations communes EDO/EDA : (Dossier suivi par Mme Callay Baucher)

Ce ne sont pas les mêmes budgets entre EDO et EDA, mais 1 journée a déjà été programmée dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, thématique autour de parcours de réussite des élèves en situation de handicap. Transversalité jusqu'au sup recherchée.

Précision / Classe exceptionnelle :

Pas de candidature à faire, c'est une mise à jour du dossier I-Prof.

Conditions d'éligibilité / éducation prioritaire pour les PsyEN EDA : 8 ans.

Pb du support d'affectation : l'établissement de rattachement administratif doit être en REP. Si l'établissement de rattachement administratif n'est pas en REP, même si le PsyEN EDA intervient dans des écoles REP, quelle que soit la quotité de temps passé. Un certain nombre de collègues vont ainsi être pénalisés du fait d'être rattaché à un établissement non REP alors qu'ils interviennent dans certains établissements REP. Le MEN a été interrogé et a validé / établissement de rattachement.

Travail de l'administration : Contrôle de l'éligibilité des promouvables du vivier 1, + recueil des avis.

-GT vérification des barèmes de l'inter.

Au préalable : Vote du règlement intérieur, adopté en l'état : 4 pour

Désignation pour la **commission de réforme**, instance consultative médicale, 2 commissions départementales : Rouen et Evreux.:
M. Déchamps SNES-FSU titulaire 76 et 27, Mme Tassery FO suppléante 76, Mme Le Bail FO suppléante 27.

Prochaine CAPA avant les vacances de février / **Avancement d'échelon**.
N'hésitez pas à nous solliciter pour la vérification des barèmes, si vous avez des questions.

Classe except, : participent les membres de la CAPA HC non éligibles à la classe exc.
Tirage au sort possible si les élu.e.s ne peuvent siéger. Expert peut être sollicité sur un point précis....

Recensement des postes, état des lieux EDO/EDA demandé. Pas encore connu.

A suivre...

Les élu.e.s PsyEN/DCIO du SNES-FSU, SNUipp-FSU